Certificat d'immatriculation

N° Immatriculation	Date de 1ère Immatriculation
A. CR-469-TT	B. 15/03/2013

D329

C.1 SAINT-ETIENNE METROPOLE

C.4a EST LE PROPRIETAIRE DU VEHICULE

C.4.1

C.3

2 AV GRUNER

42000 ST ETIENNE

D.1 RENAULT

D.2 FW14BD

D.2.1 N1ORENCT3141529

D.3 KANGOO

E. VF1FW14BD485809 26

F.1 1884 F.2 1884 F.3 2934

G 1389 G.1 1314

J N1 J.1 CTTE J.2 BB J.3 FOURGON

K e2*2007/46*0006*21

P.1 1461 P.2 55 P.3 GO P.6 6

Q S.1 2 S.2 U.1 77

U.2 3000 V.7 129 V.9 715/2007*566/2011EURO5

X.1 VISITE AVANT LE 16/06/2022

Y.1 258 Y.2 34

Y.3 0 Y.4 4

Y.5 2.76 Y.6 298 76

Pour le ministre et par délégation,
Le sous-directeur de la protection des usagers de la route

Zoheir BOUAOUICHE

H

I 30/09/2020

Z.1

Z.2

Z.3

Z.4

COUPON DETACHABLE

Certificat d'immatriculation

CR-469-TT 30/09/2020

2020DZ37690

VF1FW14BD485809 26

RENAULT

SAINT-ETIENNE METROPOLE

CRFRACR469TTOVF1FW14BD4858092631303155CTTE<<

FOURRENAULT<<<<<<<KANGOO<<<<<<<2020DZ3769018

République Française
Ministère de l'Intérieur

Certificat d'immatriculation

2020DZ37690

(A) Numéro d'immatriculation
(B) Date de la première immatriculation du véhicule
(C.1) Nom, prénom et adresse dans l'Etat membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation
(C.3) Nom, prénom et adresse dans l'Etat membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
(C.4.a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
(C.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi propriété
(D.1) Marque
(D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
(D.2.1) Code national de classification du type (en cas de réception CE)
(D.3) Dénomination commerciale
(E) Numéro d'identification du véhicule
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)
(F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'Etat membre d'immatriculation (en kg)
(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat membre d'immatriculation (en kg)
(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)
(G.1) Poids à vide national
(H) Période de validité, s'il n'est pas illimité
(I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
(J) Catégorie du véhicule (CE)
(J.1) Genre national
(J.2) Carrosserie (CE)
(J.3) Carrosserie (désignation nationale)
(K) Numéro de réception par type (si disponible)
(P.1) Cylindrée (en cm³)
(P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
(P.3) Type de carburant ou source d'énergie
(P.6) Puissance administrative nationale
(Q) Rapport puissance nette maximale en kW/kg (uniquement pour les motocycles)
(S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
(S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)
(U.11) Niveau sonore à l'arrêt (en dB(A))
(U.12) Vitesse du moteur (en tr/min)
(V.7) CO2 (en g/km)
(V.9) Indication de la classe environnementale de réception CE (mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE
(X.1) Dates des visites techniques
(Y.1) Montant de la taxe régionale en Euro
(Y.2) Montant de la taxe pour le développement des actions de formation professionnelle dans les transports en Euro
(Y.3) Montant du malus écologique d'occasion ou d'immatriculation, et de la taxe > 36.000
(Y.4) Montant de la taxe pour gestion du certificat d'immatriculation en Euro
(Y.5) Montant de la redevance pour acheminement du certificat d'immatriculation, en Euro
(Y.6) Montant total des taxes et de la redevance en Euro
(Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques

(X.1) DATES DE VISITES TECHNIQUES

S042Z102
A : 15/06/2024
CR-469-TT

S042Z102
A : 08/07/2026
POLLU : 08/07/2026
CR-469-TT

S042Z102
S : 15/08/2024
CR-469-TT

S042Z102
A : 15/06/2024
POLLU : 15/06/2023
CR-469-TT

S042Z102
A : 15/06/2024
POLLU : 02/08/2023
CR-469-TT

S042Z102
A : 08/07/2026
CR-469-TT

Communauté européenne

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Date

Signature

Domicile

Nom

Inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature en cas de cession à un tiers ou pour destruction (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile). Inscrire vos coordonnées et signature en cas de demande de nouveau certificat d'immatriculation.